

**ARRESTATION DE CISSE KHAIRABA, GREVISTES DE LA FAIM SANS PAPIERS :**  
**FAIRE PAYER LA DIGNITE EST INDIGNE !**  
**TOUS AU TGI DE LILLE CE DIMANCHE 6 JANVIER A 10H !**

Ce jeudi 3 janvier 08, Khairaba Cissé se rend au Funérarium se recueillir sur la dépouille mortelle de notre cher et regretté feu Jean Marc LAVIGNE. Il est arrêté, conduit à la PAF et se retrouve au Centre de Rétention. Il passe au TGI devant le juge des libertés et de la détention ce dimanche 6 janvier 08 à 10h. Le CSP59 appelle à une présence massive au TGI de l'avenue du Peuple Belge à Lille.

Pendant la grève de la faim, Cissé K. avait reçu une convocation de la Préfecture pour être régularisé. Il s'était rendu à la convocation et avait vu celle ci commuée en « entretien ». Rappelons d'ailleurs que le Préfet au début lors de ses multiples conférences de presse a fait allusion à Cissé Khairaba comme « régularisé » lorsqu'il faisait semblant de ne pas comprendre les raisons de la grève de la faim.

Cissé K. fait partie des 54 grévistes de la faim qui ont fait confiance à l'engagement « proposition » du Préfet de région « d'examen avec bienveillance » remis à nos partenaires associatifs Ldh, Mrap des dossiers des grévistes de la faim. Le dossier de Cissé K. a été discuté, tout comme les 29 cas des grévistes, en Préfecture le matin du 20 décembre dernier. Les résultats de cette commission « ad'hoc » sur les grévistes de la faim restants en dehors des 18 régularisés doivent être donnés prochainement par la préfecture. Cissé K. réunit tous les critères de l'article 10 du règlement intérieur, après amendements acceptés par la préfecture, mettant en place par le Préfet par arrêté. La Préfecture le sait parfaitement : quasiment aucun des 18 déjà régularisés ne réunit plus que Cissé K. les critères « d'attaches familiales, de potentiel d'intégration, de promesses d'embauche, de maîtrise de la langue française » que Cissé K.

La préfecture sait aussi que Cissé K. s'est particulièrement activé lors des mobilisations de la communauté guinéenne, africaine et des amis français de la Guinée lors de la répression sanglante du Général président en février 2006 (plusieurs centaines de morts).

La préfecture sait aussi que Cissé K. était un des porte parole des grévistes de la faim.

Voilà tout ce que la préfecture veut faire payer à Cissé K. en l'arrêtant et en tentant de ce 3ème placement en rétention sur la même décision d'expulsion entre juillet/août 2007 et janvier 2008. 3ème placement en rétention près de la 10ème arrestation. Heureusement que dans ce pays il existe encore une justice qui l'a à chaque fois libéré ainsi que ces camarades d'infortune, mais d'un grand courage pour leur droit de vivre dans la légalité.

Après l'arrestation et la mise en garde à vue d'Armand durant 35h sans présentation devant le juge d'instruction, voilà le retour aux arrestations de grévistes de la faim en totale contradiction avec l'article 12 du règlement intérieur dont le fondement légal est l'arrêté du préfet de région lui même qui dit : « l'étranger ne fera l'objet d'une reconduite à la frontière ni d'un placement en rétention durant le laps de temps compris entre la transmission aux associations de la liste où il figure et l'annonce de la décision le concernant ». Or, la rencontre à la préfecture date du 20 décembre 2007, aucune décision n'a été annoncée et pire aucune rencontre n'a été encore fixée en ce mois de janvier 2008 à ce jour. On assiste là à un mauvaise foi ahurissante de la part des autorités ou de l'incompétence, voire les deux ; C'est encore plus affligeant de constater que les grévistes de la faim, certes fatigués après 75 jours de grève de la faim, ont fait confiance au Préfet.

Liberté pour Cissé K. et régularisation de tous les grévistes de la faim, y compris ceux expulsés en Guinée et au Maroc, particulièrement ceux qui avaient une convocation de la préfecture du nord pour être régularisés.

Envoyez vos lettres, vos fax ( 03.2.0.30.52.52) et e-mail ([communication@nord.pref.gouv.fr](mailto:communication@nord.pref.gouv.fr)) au Préfet pour qu'il respecte la parole donnée : une parole est une parole d'honneur quand on représente l'Etat.

Fait à Lille le 4 janvier 08